

L'église de Saint-Edmond-de-Grantham sera démolie en février

Un bâtiment historique disparaîtra du paysage de Saint-Edmond-de-Grantham dès la mi-février. L'église de la municipalité sera démolie pour faire place à un abri préau.

MARILYNE DEMERS
@journalexpress.ca

Lundi soir, les élus ont accordé un contrat de démolition au coût d'environ 195 000\$, incluant les taxes, à la firme B. Frégeau & Fils. Au total, 11 soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres.

Les travaux de démolition du lieu de culte devraient durer six semaines. Érigée en 1918, l'église servait depuis quelques années de salle communautaire au sein de la municipalité qui compte un peu plus de 700 habitants.

Rappelons que les élus ont pris la décision de démolir l'église lors de la séance du conseil municipal de Saint-Edmond-de-Grantham tenue en juillet.

Une quinzaine de citoyens ont assisté à la séance extraordinaire, lundi soir, au chalet des loisirs. Certains d'entre eux ont profité de l'occasion pour faire part de leurs interroga-

tions face à la démolition de l'église.

Avant la période de questions, le maire suppléant Richard Kirouac, qui présidait la séance, a demandé aux personnes présentes dans la salle de «garder un langage poli». La soirée a tout de même donné lieu à des échanges parfois musclés.

Des citoyens ont reproché aux élus de ne pas répondre à leurs questions. Certains d'entre eux ont voulu émettre des commentaires afin de partager leur désaccord face à la démolition de l'église.

«La logique n'est pas tellement là. Dépenser 200 000 \$ pour détruire un édifice qui en vaut 300 000\$. C'est nous les payeurs de taxes encore qui payons», a commenté Ginette Letendre, une citoyenne.

«La logique n'est pas tellement là. Dépenser 200 000 \$ pour détruire un édifice qui en vaut 300 000\$. C'est nous les payeurs de taxes encore qui payons.»

- Ginette Letendre, citoyenne

Les élus n'ont pas voulu répondre aux questions des citoyens concernant l'abri préau, puisque celui-ci ne figurait pas à l'ordre du jour de la séance extraordinaire. Ils ont plutôt invité les citoyens

à poser leurs questions lors de la prochaine séance du conseil en février.

Carrefour citoyen

La démolition de l'église permettra à la municipalité de préparer le site qui doit accueillir

Construite en 1918, puis restaurée en 1984, l'église de Saint-Edmond-de-Grantham sera démolie à la mi-février.

(Photo Marilyne Demers)

le Carrefour citoyen cet été. Aménagé sur le terrain de l'église, l'abri préau permettrait la tenue de diverses activités.

Le projet de Carrefour citoyen, dont les travaux pourraient débuter ce printemps, est prévu au programme triennal d'immobilisation (PTI) pour 2021. La municipalité prévoit y injecter un montant de 489 000 \$.

Jusqu'à maintenant, une somme de 20 000 \$ a été investie pour de l'accompagnement professionnel.

Projet écarté

Aucun agrandissement n'aura lieu au chalet

des loisirs. «C'était beaucoup plus cher que ce qu'on avait prévu», a commenté la directrice générale par intérim de la municipalité, Linda Pelletier.

Après l'ouverture des soumissions en août, le conseil a pris la décision de suspendre le projet jusqu'au printemps 2019. La plus basse offre s'élevait à près de 475 900 \$.

Un montant de 290 000 \$, issu de la Taxe sur l'essence et de la Contribution du Québec 2014-2018 (TECQ), devait permettre de réaliser les travaux d'agrandissement du chalet.

Cette somme servira finalement à réaliser le Carrefour citoyen.

L'avenir de l'église de Saint-Bonaventure se dessine

Saint-Bonaventure veut donner une seconde vie à l'église de la municipalité. Les détails entourant la vente et l'achat du lieu de culte ont été présentés devant une soixantaine de personnes lundi soir.

MARILYNE DEMERS
@journalexpress.ca

Après des mois de discussions, la municipalité s'est entendue avec la Fabrique Paroisse Sainte-Famille. Une résolution a été adoptée le 15 janvier pour procéder à l'achat de l'église au coût de 40 000 \$.

Cette somme prévoit l'acquisition de l'église ainsi qu'un terrain situé en bordure de la route 143. La vente ne comprend pas les objets religieux. Le presbytère et le cimetière demeurent la propriété de la Fabrique.

Le projet présenté par la municipalité comprend la transformation du lieu de culte en salle multifonctionnelle. «On va pouvoir faire du volleyball, des réceptions, etc., fait savoir le maire de Saint-Bonaventure, Guy Lavoie. On a rassuré les différents comités qu'ils seront consultés avant le plan final.»

À long terme, le terrain qui longe la route 143, près du cimetière, pourrait accueillir une station-service autonome. «On a déjà rencontré deux compagnies à ce sujet, mais il n'y a rien de décidé. Le projet est encore à l'étude», précise M. Lavoie.

L'église, datant de 1977, est toujours en bon état. Aucune réparation ne s'avère nécessaire pour le moment. «Le toit a été refait au complet il y a

L'église de Saint-Bonaventure a vu le jour en 1977, après que l'ancien bâtiment eut été ravagé par la tornade de 1975. (Photo d'archives, L'Express)

quelques années. Le stationnement a été refait l'an passé», soutient le maire.

Bibliothèque

La municipalité de Saint-Bonaventure envisage l'aménagement d'une bibliothèque dans la salle arrière de l'église. Le projet nécessiterait des investissements d'environ 400 000 \$.

Ce scénario écarte celui de la construction d'une nouvelle bibliothèque prévue en mai sur le terrain des loisirs. «Dans l'attente d'une subvention et les délais encourus avec la bureaucratie municipale et gouvernementale, le prix des matériaux augmentait à chaque fois. C'est ce qui nous a amenés à une réflexion de dire, finalement, c'était peut-être trop coûteux de continuer ce projet même s'il était presque finalisé», fait savoir Guy Lavoie.

Le projet s'élevant à 660 000 \$ a donc été mis sur la glace. «La bibliothèque qu'on avait prévue aux terrains des loisirs, on veut la faire, mais dans la salle arrière de l'église. En se rapprochant de l'école, c'est un service qui va aussi pouvoir être utilisé par les élèves», ajoute-t-il.

La municipalité étudie la possibilité de transférer la subvention de 242 000 \$ provenant du programme Fonds des petites collectivités pour réaliser le nouveau projet. Si tout va comme prévu, les travaux d'aménagement de la bibliothèque pourraient débuter cet automne.

Vocation

Des églises de la province ont été contraintes de fermer leurs portes au cours des dernières années. La baisse de fréquentation des fidèles entraîne une diminution des dons, se voulant leur principale source de revenus.

Approchée par la municipalité, la Fabrique a décidé d'aller de l'avant avec la vente de l'église. «C'est une opportunité qui s'est lancée. Comparativement à d'autres églises qui se sont vendues à des particuliers, celle-ci demeure aux mains de la communauté, soutient le président de la Fabrique Paroisse Sainte-Famille, Serge Vallée. Ça semblait un projet de très bon augure, compte tenu de l'évolution des églises aujourd'hui. Il n'y avait pas nécessairement d'inquiétude financière, mais on s'est dit qu'avant d'être rendu là.»

Dans son entente de principe, la municipalité assure à la Fabrique que l'église et le terrain ne serviront qu'à des fins communautaires et municipales. La Fabrique pourra également y réaliser des rassemblements religieux pour les 20 prochaines années.

«On veut conserver la possibilité d'offrir nos services de culte, dont les messes dominicales, les baptêmes et les funérailles. Que ça puisse se faire dans le même espace que nous avons actuellement, mais c'est certain qu'il va y avoir des aménagements différents. Ça va être en fonction de rendre cet édifice plus fonctionnel», explique M. Vallée.

Actuellement, les offices religieux sont offerts un dimanche sur deux à l'église de Saint-Bonaventure.

À la suite de la séance d'informations tenue lundi soir, la Fabrique doit remettre un rapport à l'évêque Mgr Gazaille. Celui-ci doit donner son aval pour permettre à la Fabrique et la municipalité de Saint-Bonaventure de poursuivre la transaction.